

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

du vendredi 10/11/2023 (9h) au lundi 11/12/2023 (19h).

Pour l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex Communauté de communes de la Région d'Orgelet** et sur les projets de **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** sur Orgelet - l'église d'Orgelet, les vestiges de l'ancien-fort, du portail couvert de la Chapelle des Bernardines et de l'ancienne église de Sézéria, avec le presbytère et la clôture du cimetière.

Concernant l'accès aux dossiers soumis à l'enquête publique unique

Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de communes TEC – 4 chemin du Quart 39 270 ORGELET.

Le dossier du PLUi comprenant notamment les avis des personnes publiques associées et les dossiers des PDA seront consultables sous format numérique au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement et pendant toute la durée de l'enquête. Un poste informatique sera mis à disposition du public.

Les pièces des dossiers en version papier seront déposés à la Communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête et aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement. Des versions papier allégées du dossier du PLUi seront mises à disposition dans les mairies.

Un dossier papier des PDA sera également mis à disposition du public en mairie d'Orgelet.

Toutes les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique unique seront également disponibles, sous format numérique, durant l'enquête publique sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4964>

Concernant les permanences de la commission d'enquête

L'un des membres de la commission d'enquête, Dominique Baud, François GOUTTE-TOQUET et Jean-Luc MILLET, recevra au siège de Terre d'Émeraude Communauté et en mairies sans rendez-vous aux dates et heures suivantes :

Lieux	Jour	Date	Horaire	Lieux	Jour	Date	Horaire
Terre d'Émeraude (Siège)	Vendredi	10/11/23	9h00/12h00	ORGELET	Mardi	28/11/23	9h30/12h00
ORGELET	Vendredi	10/11/23	14h00/17h00	ROTHONAY	Mardi	28/11/23	14h00/16h00
SARROGNA	Vendredi	10/11/23	16h30/18h30	SAINT-MAUR	Mardi	28/11/23	15h00/17h00
LA TOUR-DU-MEIX	Lundi	13/11/23	14h00/16h00	CHAVERIA	Mercredi	29/11/23	9h00/11h00
COURBETTE	Mardi	14/11/23	9h00/11h00	LA TOUR-DU-MEIX	Mercredi	29/11/23	15h00/17h00
POIDS-DE-FIOLE	Mardi	14/11/23	9h30/11h30	MÉRONA	Jeudi	30/11/23	9h30/11h30
LA CHAILLEUSE	Mercredi	15/11/23	9h00/11h00	CRESSIA	Vendredi	01/12/23	14h00/16h00
NOGNA	Jeudi	16/11/23	16h00/18h00	SARROGNA	Vendredi	01/12/23	16h30/18h30
MOUTONNE	Vendredi	17/11/23	9h00/11h00	NOGNA	Lundi	04/12/23	16h00/18h00
DOMPIERRE-SUR-MONT	Lundi	20/11/23	10h00/12h00	REITHOUSE	Lundi	04/12/23	14h00/16h00
NANCUISE	Lundi	20/11/23	8h00/10h00	DOMPIERRE-SUR-MONT	Mardi	05/12/23	10h00/12h00
ORGELET	Lundi	20/11/23	14h00/17h00	LA CHAILLEUSE	Mardi	05/12/23	9h00/11h00
CRESSIA	Mardi	21/11/23	14h00/16h00	SAINT-MAUR	Mardi	05/12/23	15h00/17h00
ONoz	Mardi	21/11/23	14h00/16h00	PIMORIN	Mercredi	06/12/23	14h00/16h00
PIMORIN	Mardi	21/11/23	9h00/11h00	ORGELET	Jeudi	07/12/23	14h00/17h00
ALIÈZE	Jeudi	23/11/23	14h00/16h00	POIDS-DE-FIOLE	Jeudi	07/12/23	15h30/17h30
CHAVÉRIA	Jeudi	23/11/23	9h00/11h00	PRÉSILLY	Jeudi	07/12/23	10h00/12h00
ECRILLE	Jeudi	23/11/23	14h00/16h00	MARNÉZIA	Vendredi	08/12/23	9h30/11h30
Terre d'Émeraude (Siège)	Jeudi	23/11/23	9Hh00/12h00	PLAISIA	Vendredi	08/12/23	15h00/17h00
BEFFIA	Vendredi	24/11/23	9h00/11h00	CHAMBÉRIA	Lundi	11/12/23	10h00/12h00
ALIÈZE	Lundi	27/11/23	15h00/17h00	LA CHAILLEUSE	Lundi	11/12/23	15h00/17h00
CHAMBÉRIA	Mardi	28/11/23	14h00/16h00	Terre d'Émeraude (Siège)	Lundi	11/12/23	14h00/17h00

Concernant les observations et propositions du public

Le public pourra consigner ses observations et propositions à compter du 10/11/2023 9h jusqu'au 11/12/2023 19h inclus :

- Sur les registres papier mis à disposition à la Communauté de communes et dans les 25 mairies aux jours et heures habituels d'ouverture, et ce, pendant et hors permanence de la commission d'enquête ;
- Sur le registre dématérialisé sécurisé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4964>,
- Par voie électronique via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4964@registre-dematerialise.fr,
- Par voie postale, courrier adressé à l'attention du Président de la commission d'enquête – projet d'élaboration du PLUi de l'ex CCRO et des PDA sur Orgelet (Communauté de communes TEC, 4 chemin du Quart 39270 ORGELET).

Concernant l'accès à des informations complémentaires

Les personnes responsables auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être demandées sont :

- Pour le projet de PLUi : Monsieur le Président de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté au 03.84.25.41.13 / contact@terredemeraude.fr, sinon la Cheffe de service Urbanisme et Aménagement en charge de l'élaboration du PLUi au 03.84.42.61.20 ou 06.41.27.14.70 / valerie.merle@terredemeraude.fr ;
- Pour les projets de PDA : Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura au 03.84.35.13.51 / sdap39@culture.gouv.fr

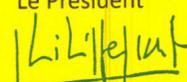
Concernant l'issue de l'enquête publique unique

A l'issue de l'enquête publique, les projets de PLUi et de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, de l'Autorité environnementale, des observations du public et de l'avis de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil communautaire pour approbation.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, dans les mairies concernées et en préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera aussi consultable sur le site internet de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté.

Fait à ORGELET le 23/10/2023

Le Président


Philippe PROST

